



Société de recouvrement qui me réclame une dette de + de 15 ans

Par **jtintin**, le **06/03/2017** à **12:29**

Bonjour,rnrnUne société de recouvrement m'a contacté pour avoir un arrangement de paiement d'une dettes d'un crédit cetelem qui date de 2001. Je leur ai demandé s'ils peuvent m'envoyez des documents qui prouvent cette dette car, suite à ma maladie, j'ai des pertes de mémoire et donc je ne me rappelle pas de cette dette la, surtout de crainte d'une arnaque. Ils m'ont répondu que c'est passé en justice, que j'ai signé et qu'ils ne peuvent rien m'envoyer, juste un papier qui stipule ce qu'elle m'a dit au téléphone, c'est à dire le montant et la date de la dette. Je lui dit que je n'ai jamais rien signé au tribunal vu que j'avais déménagé et elle me répond qu'elle a la décision mais qu'elle ne peut pas me l'envoyer. Donc, je ne sais pas quoi faire car la dette date de plus de 15 ans et le suis handicapé et pas les finances.rnrnMerci d'avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017** à **12:32**

Bonjour, rnrnBien sûr, c'est du pipeau. Seul un huissier, dans le cas où un titre exécutoire a été émis, peut procéder au recouvrement de la dette, pas une "officine de recouvrement", cette dernière n'a aucun pouvoir.

Par **jtintin**, le **06/03/2017** à **13:53**

Merci ça me soulage, car elle voulais que je la rappelle aujourd'hui pour faire un arrangement

de paiement mais moi, je ne voulais pas, pas avant de m'être renseigné.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017 à 14:09**

Lisez donc le dossier en en-tête (post-it) de cette rubrique intitulé "officines de recouvrement", vous serez édifié sur leurs procédés, mais vous saurez aussi quoi faire et ne pas faire, quelle attitude adopter face à leurs pratiques et à leurs relances.
Et c'est là
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WL1srdThBhc

Par **jtintin**, le **26/03/2017 à 00:09**

Voilà, comme j'ai changé de numéro de téléphone, ils viennent de m'envoyer mon premier courrier qui me dit que : malgré les tentatives de négociation à l'amiable, vous ne nous avez pas appelé, donc si aucun appel de votre part nous renverrons le dossier à Cetelem qui vous enverra un huissier.

Par **Tisuisse**, le **27/03/2017 à 16:00**

Là encore, c'est du pipeau car, sans jugement en main et titre exécutoire délivré par un juge, l'huissier ne pourra pas intervenir.

Par **jtintin**, le **28/03/2017 à 22:20**

Merci

Par **jtintin**, le **22/05/2017 à 18:26**

Bonjour suite à ça un lettre d huissier en lettre simple ma été envoyez en me disant la société de recouvrement réclame la totalité. Mais la société n'a jamais été claquable de fournir aucun papier . Et la lettre d huissier est pas en causée de réception que doit je faire?

Par **Tisuisse**, le **23/05/2017 à 06:02**

Rien, vous n'êtes pas sensé avoir reçu quoi que ce soit.

Par **jtintin**, le **23/05/2017** à **17:05**

Merci